

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 82 (1946)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative: Accueil de collègues victimes de la guerre. — Vaud: *La roue tourne*. — Orientation professionnelle. — Dans les sections: Nyon. — A. V. M. G.: *Baskett-Ball*. — Genève: *Allocations, assurance-accidents*. — U. I. G. - Messieurs: *Une omission fâcheuse*. — Assemblée du 15 mars. — U. A. E. E.: *Assemblée du 16 février*. — U. I. G. - Dames et U. A. E. E.: *Rappel: chansons enfantines*. — ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE: *Invitation*. — Neuchâtel: *Assemblée des délégués*. — *Compte rendu financier*. — *Deux bonnes mesures*. — S. S. M. G.: *Avis*. — Informations: *Exposition permanente*. — *Bibliographie*. — *Billet de la semaine*.

Partie pédagogique: R. M.: *L'appréciation du travail scolaire*. — G. Piguet: *Un essai français: la sixième nouvelle*. — Société genevoise de T. M. et R. S.: *Un panier de Pâques*. — R. Uldry: *Ramassage de bois mort*. — *Orthographe*. — L. Grosgruin: *Arithmétique*. — Mad. Ley: *Le mois d'avril*.

PARTIE CORPORATIVE

CHANGEMENT D'ADRESSE

L'adresse du rédacteur du *Bulletin* sera, dès aujourd'hui,
Av. des Mousquetaires 12, La Tour-de-Peilz

ACCUEIL DE COLLÈGUES VICTIMES DE LA GUERRE

L'idée d'ouvrir *nos foyers intacts* à nos collègues victimes de la guerre et à leurs enfants a trouvé un magnifique écho dans toute la Romandie et — je le dis avec toute ma fierté de Vaudois d'origine ! — tout particulièrement dans la campagne vaudoise.

Le nombre des invitations s'élève, au 15 mars, à 86 ; 11 instituteurs, 17 institutrices, 47 fillettes, 11 garçons.

Vous avouerai-je, chers collègues, que je craignais un échec, après toutes les actions charitables entreprises ces dernières années !

Mais vous dirai-je aussi que j'escomptais la *centaine et plus*, connaissant toute la sympathie des instituteurs suisses pour leurs collègues durement frappés par la guerre ; les instituteurs débilités par la vie du camp de concentration, les sinistrés de guerre, totaux et partiels, qui se comptent par centaines ; les institutrices à bout de forces et de nerfs ; les enfants, victimes des bombardements, de la sous-alimentation, ceux qui ont perdu un papa ou une maman ; toutes les familles de collègues, jadis heureuses et prospères, aujourd'hui marquées par la guerre.

Merci à tous les collègues qui ont bien voulu envoyer leur invitation dans les délais prescrits !

Prière instante à tous ceux qui pourraient nous aider à compléter *nos listes d'invitation* de le faire en tout cas *avant fin mars* : aucune garantie ne pourra être prise après cette date.

Ce qui compte, dans l'action entreprise, ce n'est pas le magnifique résultat numérique, mais *l'esprit* dans lequel seront accueillis nos collègues étrangers !

De nombreuses fiches sont éloquentes de simplicité : on invite un adulte, ou un enfant, à titre d'ami ou de parent, et que d'heureuses surprises attendent nos hôtes ! On précise l'âge, pour raisons pratiques — logement, famille — la taille « pour pouvoir compléter sa garde-robe », ou « parce qu'en fait de lit j'ai un divan, très moelleux, dans lequel une collègue ou une fillette de petite taille dormirait mieux qu'une longue » ! Un collègue aimerait parler musique à son hôte ; une famille offre l'occasion de parler anglais ; une autre — quelle aubaine ! — sera « en châlet » et l'on imagine la joie d'un instituteur de Normandie, ou de la Creuse, à parcourir les alpages des Ormonts ! Plusieurs institutrices invitent une collègue « en camarade », « une jeune collègue bonne marcheuse, avec laquelle je puisse faire des courses dans notre Jura » — l'heureuse collègue ! — ou au contraire « une collègue pas trop jeune, pas au-dessous de 35 ans, afin que son âge corresponde plus ou moins au mien ». Une institutrice célibataire demande un enfant de 6 à 8 ans, une fillette de préférence : « Si vous n'avez pas de petite fille de cet âge, donnez-moi alors un petit garçon, et je l'aimerai avec autant de tendresse ». Une maman nous dit que sa fillette de 11 ans « se réjouit beaucoup d'avoir une petite compagne ». Enfin un instituteur de campagne invite, tout simplement, un collègue, éventuellement avec sa femme et « un ou deux enfants », et une collègue empêchée de recevoir des hôtes pendant cette période, envoie son obole tout de même : 70 francs. C'est le troisième versement de ce genre que nous recevons.

« La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne. » J'ai éprouvé, en classant les fiches d'invitation, la plus grande joie de toute ma période présidentielle, et en exprime ma plus vive reconnaissance à tous nos collègues.

Et vous comprendrez mon insistance : *notre action sera d'autant plus efficace, à tous points de vue, qu'elle sera plus massive et plus chaleureuse.*

Mes chers collègues romands, *une dernière fois*, adressez-moi sans retard, par fiche ou simple carte postale, vos invitations, en précisant bien s'il s'agit d'un ou d'une collègue, d'un garçon ou d'une fillette à partir du 20 juillet ou du 20 août.

Serons-nous plus de cent à nous réjouir de l'arrivée de nos hôtes étrangers, aux vacances ?

Charles Junod, président S. P. R.

VAUD

LA ROUE TOURNE...

Vous souvient-il des « Cours complémentaires » ? Leurs jours furent longs, leur fin sans gloire. Ils devinrent les « Cours post-scolaires ». Ce nom déplut ; il sentait par trop son expérience d'institut de psychologie appliquée. Et ce furent les « Cours d'éducation civique », animés par ce « Citoyen », toujours « Jeune » et toujours le même. On les critiquait, on les supportait.

Et puis vint la mobilisation.

Elle, au moins, aura, en ces dernières années, vivifié les Cours d'éducation civique. Les quelques essais de camps semblent, chaque automne

et chaque hiver, s'affirmer comme une solution heureuse, et intéressante sinon définitive, d'une question délicate : l'éducation de nos jeunes gens entre 16 et 19 ans.

Ecouteons un jeune collègue parler de son expérience :

« Le camp de la Menthue » (cours d'éducation civique 1945-1946), à Bretaye, cabane militaire, 17-22 septembre 1945, ne reposant sur aucune base légale est resté facultatif. Nous avons demandé l'autorisation des commissions scolaires des communes intéressées, des parents, et l'assentiment des jeunes gens. Malgré la saison peu favorable pour la campagne, à quelques exceptions près, tous les jeunes sont venus.

Question « personnel » : trois maîtres (André Guidoux, de Chavannes-le-Chêne, Maurice Blanc, de Prahins et Jean Strehl, de Molondin), avec chacun son dicastère :

- culture générale, administration, ravitaillement ;
- organisation de la vie en commun avec tout ce que cela comporte : sport, réception, etc. ;
- organisation générale, éducation civique, instruction préparatoire. Un pasteur fonctionnait comme aumônier.

Deux épouses-cuisinières avec, comme aides, des campeurs.

Ravitaillement : les jeunes gens apportent ce que la campagne produit, ce qui diminue d'autant le coût du camp qui s'élèvera quand même, voyage compris, à une trentaine de francs par participant. Le solde des vivres était fourni grâce à la générosité de l'I. P.

Travail : l'aménagement de la cabane était favorable et nous avons pu faire le programme des cours tel qu'il se fait en classe, mais avec de nombreux avantages : un décor splendide et inconnu de la plupart ; une vie en commun de chaque instant qui nous a permis d'insister sur le côté éducatif et national par des entretiens pendant les récréations, sur un coin de paillasse, au bout d'une table, lors de nos excursions journalières à la carte et à la boussole.

Elèves et maîtres ont trouvé tout avantage à cette solution. L'esprit du camp était incontestablement meilleur que celui des après-midi en classe. Les élèves sont loin de leur milieu (qui ne les pousse en général pas à suivre les cours avec plaisir) et nous avons le temps d'établir des liens entre maîtres et élèves. La beauté du pays et le magnifique soleil ont concouru à la création de ce bon esprit.

Pour les maîtres, c'est un enrichissement, malgré le travail administratif supplémentaire que l'organisation de camp procure. Mais chaque maître peut choisir les leçons qu'il préfère et puisqu'il a moins de leçons à donner, il les prépare mieux.

Bien que notre essai ait été concluant, nous croyons qu'il ne serait pas désirable que cette formule devînt obligatoire ; car, comme en toute chose, il faut que les initiateurs, les chefs aient le « virus ». Ainsi s'exprime l'un des trois chefs de ce camp de la Menthue. Chefs jeunes, créateurs d'enthousiasme, comme ils ont été des entraîneurs d'hommes à la tête de leurs sections, ces collègues, au début de leur carrière, ont fait une belle expérience.

On ne peut que les approuver ; qu'ils répandent autour d'eux ce « virus » et nos cours trouveront peut-être ce qui leur manque : une âme.

Et si les quelques heures à passer en classe, après le camp, peuvent être des leçons « à la manière de » Chantrens, la cause de l'éducation civique des jeunes gens risque d'être gagnée.

Alors il n'y aura plus cette longue et fastidieuse série de cours entre quatre murs d'une classe trop connue ; peut-être pourra-t-on abandonner le jeune citoyen pour un guide meilleur ; alors ce sera vraiment de l'éducation nationale, une formation du futur citoyen, un enrichissement intellectuel et moral de notre jeunesse.

René Rouilly.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

La rédaction du « Bulletin » publie très volontiers l'appel ci-dessous émanant de la Commission d'apprentissage agricole du canton de Vaud ; elle serait très reconnaissante à nos collègues des régions rurales d'en communiquer le contenu aux élèves qui achèveront ce printemps leur scolarité.

Réd.

« Faire un apprentissage agricole ? » — « Pourquoi pas ? »

Quelques semaines encore, très brèves, très rapides, et tu n'obéiras plus à la cloche de ton collège, qui, pendant neuf ans, deux fois chaque jour, t'a rappelé tes devoirs scolaires. Et si, maintenant, tu songes parfois aux prochains examens comme à une libération, tu n'ignores pas que, de toute manière, quelque chose va changer pour toi. Ta volée se prépare à être disloquée, peut-être même dispersée : camarades d'aujourd'hui inséparables, vous ne vous retrouverez désormais que bien rarement.

Tu sais déjà que ce compagnon-ci s'en ira commencer un apprentissage de mécanicien, ou de boulanger ; que celui-là entrera à l'Ecole de commerce ; que tel autre pense suivre les cours de Marcelin. Et toi ? Tu ne te poses aucune question, sûr de n'y pouvoir donner qu'une réponse : « Je reste à la maison, et travaillerai la terre avec mon père ». Pourtant, tu aimerais sortir un peu, aller ailleurs, voir d'autres gens, connaître d'autres méthodes et les comparer à celles de chez toi. Tu as le sentiment qu'un tel séjour ne serait pas perdu.

Alors, si tu faisais un apprentissage agricole ? — Tu peux, à ton choix, l'accomplir dans le canton ou en Suisse allemande, pourvu que ce soit dans une exploitation reconnue. On entend par exploitation reconnue le domaine dirigé par un agriculteur honnête, capable de former un jeune homme au métier difficile de paysan. La *commission cantonale d'apprentissage agricole* ne confie pas cette tâche à n'importe qui : les maîtres d'apprentissage sont soigneusement choisis et contrôlés. — Tu le vois, tu n'as rien à craindre : un stage effectué dans ces conditions t'inculquera des notions dont tu ne peux te passer, et tu n'auras jamais à le regretter. Adresse-toi donc à nous.

Si l'un de tes amis, ou toi-même, songez à vous inscrire à Marcelin, nous vous conseillons d'accomplir préalablement un an d'apprentissage ; l'enseignement de l'école d'agriculture tombera alors dans un terrain préparé.

Après cet apprentissage d'un an dans une exploitation agricole reconnue, suivie d'un séjour d'une autre année dans la ferme paternelle, tu obtiendras, après examen, un *certificat cantonal de fin d'apprentissage* qui te placera à égalité avec tes camarades des autres professions.

Il faut se garder, surtout, de prétendre qu'un tel apprentissage n'apporte rien à celui qui s'y astreint : chacun est, plus ou moins, le forgeron de son propre destin ; en particulier, chacun doit se préparer à son métier, l'agriculteur — employé ou patron — autant, si ce n'est plus que les autres. Car l'agriculture exige des connaissances infiniment nombreuses et précises. — Ne t'abandonne ni à la routine, ni au hasard !

Décide-toi ! Demande à tes parents de t'annoncer pour un stage d'un an dans une ferme reconnue, et adresse-toi sans tarder à la Commission cantonale d'apprentissage agricole, avenue de la Gare 6, Lausanne.

DANS LES SECTIONS

Nyon. — *Gymnastique* : Il s'est fondé à Nyon une section de la Société suisse des Maîtres de gymnastique. Une leçon a eu lieu le 17 mars ; les prochaines sont fixées : pour les messieurs, le 25 mars à 17 h. ; pour les dames, le 1er avril. Une cordiale invitation est adressée aux collègues qui n'ont pu assister à la séance constitutive.

Cours de ski : Un cours de ski d'une journée aura lieu le dimanche 24 mars dans la région de la Givrine. Départ de Nyon au train de 7 h. 15. S'inscrire auprès de Marcel Gueissaz.

A. V. M. G.

Rencontre de baskett-ball à Lausanne. Grande animation, samedi 16 mars, au local de gym. du collège des Croix-Rouges. Huit équipes, officiels et curieux s'y étaient donné rendez-vous. Les matchs — de dix minutes — ont été très animés. La qualité du jeu s'améliore. A noter les jolies parties fournies par une équipe de l'école normale — 2e a. — et la splendide leçon de notre camarade H. Moreillon, opérant avec l'équipe de Vevey. L'organisation d'Edmond Ansermoz était excellente. Voici les résultats :

Gr. 1. : 1er. Yverdon I, 6 pts ; 2e. E. norm., 3 pts ; 3e. Lausanne I, 2 pts ; 4e. Cossonay, 1 pt.

Gr. 2. : 1er. Vevey, 6 pts ; 2e. Yverdon II, 4 pts ; 3e. Morges, 2 pts ; 4e. Lausanne II, 0 pt.

En finale : Yverdon I bat Vevey 6-4.

Jeunes — et moins jeunes (on vit en action des collègues de 48 ans) — s'en sont donné à cœur joie et garderont de cette rencontre, à laquelle assistait M. R. Tharin, insp. de gym., le meilleur souvenir. V. Ly.

GENÈVE ALLOCATIONS, ASSURANCE-ACCIDENTS

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Contrairement à ce qu'on nous avait laissé entendre et à ce que j'ai déclaré vendredi à l'assemblée générale de l'U.I.G. — Messieurs, les

allocations de vie chère, sans faire partie intégrante du traitement, doivent être incluses dans celui-ci et comptées pour le calcul du traitement assuré. Ce renseignement est officiel, il m'a été communiqué par le chef du personnel de l'Etat. En cas d'absence due à une accident non professionnel, l'allocation est retenue dans les mêmes proportions que le traitement nominal.

En conséquence, dès que vous connaîtrez le montant exact de vos allocations pour 1946, vous voudrez bien me le transmettre afin que la « Winterthour » puisse faire à temps les avenants nécessaires à notre police d'assurance. Il faut se souvenir qu'une négligence d'ajustement peut coûter cher et que le dommage subi peut s'élever à plusieurs centaines de francs suivant les cas. Il est donc de toute importance de mettre le plus tôt possible sa situation en règle avec l'assurance.

Ed. Gaudin, président de l'U. I. G.

U. I. G. - MESSIEURS UNE OMISSION FACHEUSE

Dans la hâte de l'expédition de la dernière correspondance, deux noms de membres du comité ont été omis dans la liste publiée le 16 mars. Ce sont ceux de MM. **Paul Passello** et **Ph. Genequand**, deux membres fidèles et dévoués... qui devraient être les derniers à être oubliés.

Nous donnons ci-dessous la liste complétée des membres du Comité de l'U. I. G. pour 1946, en priant ces deux collègues de nous excuser.

COMPOSITION DU COMITÉ

MM. Ed. Gaudin, président.

Ad. Lagier, premier vice-président.

I. Matile, deuxième vice-président.

A. Neuenschwander et R. Nussbaum (nouveau), secrétaires.

R. Matthey, trésorier.

P. Passello, Ph. Genequand, P. Panosetti, M. Noul (nouveau) et G. Hof (nouveau), membres adjoints.

I. M.

ASSEMBLÉE DU 15 MARS

Une trentaine de membres, dont un honoraire (bravo !) assistaient à l'assemblée générale du 15 mars, à la Brasserie de la Madeleine.

A l'ordre du jour, **fusion et fonds de lutte**. Il faut regretter qu'un plus grand nombre de collègues ne se soient pas dérangés pour participer à cette assemblée. On comprendra aisément qu'une réunion restreinte, quelque valablement constituée qu'elle soit, se sente mal à l'aise pour engager l'ensemble de la corporation sur des points de cette importance. Les absents ont toujours tort, mais en l'occurrence, le tort s'augmentait de l'embarras où ils mirent les membres présents. Les affaires de l'Union sont les affaires de tous, il est anormal qu'un petit nombre seulement prenne les décisions en affectant l'ensemble, anormal et antidémocratique. C'est cela qui prépare la voie à un arbitraire que

personne ne désire... l'abstentionnisme est une politique. Est-ce la bonne ?

La **fusion**, proposée par *l'U.I.G.-Dames* et par notre collègue *Roller*, rencontra une opposition de principe très nette. Par contre, l'idée de collaboration et d'action commune trouva de nombreux appuis. Il faut espérer que la commission nommée pour l'étude de cette question trouvera une formule qui, tout en sauvegardant l'autonomie nécessaire des deux unions, offrira des possibilités de collaboration étroite et suivie pour tous les travaux où elle sera souhaitable.

Fonds de lutte (proposition *Matile*, dix francs de cotisation unique). Bien qu'en opposition avec les usages (*G. Willemin*), le principe en est adopté à l'unanimité, mais, l'assemblée ne se sentant pas « bastante », il est décidé de procéder à un « plébiscite » sur les modalités d'application, *Ad. Lagier* (et *l'U.A.E.E.*) ayant proposé que les célibataires et les femmes mariées soient mis au bénéfice d'une demi-contribution. Cette suggestion est parfaitement admissible si l'on considère que les célibataires ne touchent de l'allocation principale que le 50 %, et que les femmes mariées n'ont que l'allocation uniforme. Elle est à envisager pour les couples également qui touchent une allocation principale, sur le salaire *cumulé*.

Relevons à ce propos que l'attitude de certains collègues dénote une mentalité surprenante. Quelques-uns d'entre nous n'ont pas encore compris que *leurs* difficultés sont celles de tout le monde. C'est leur accorder une importance exagérée que de les croire uniques ou remarquables. Si nous voulons arriver à un résultat lors des luttes futures (réadaptation), il faudra oublier le prix des paires de chaussures qu'on achète à ses enfants, pour penser à celles que les célibataires usent aussi. Il s'agit plus précisément en l'occurrence de considérer, à la demande de quelques-uns **des intéressés**, que les couples touchent une première allocation et que les célibataires et les femmes mariées *n'ont pas droit à une compensation équitable*.

Que tous ceux qui obtiennent enfin des allocations admissibles — et complètes — tiennent compte de l'évidente différence de situation avec ceux qui ne sont une fois de plus qu'à moitié « réadaptés ». Au demeurant, il faut dire que de telles controverses, concernant une contribution *unique*, sont décevantes pour ceux qui n'ont ménagé ni temps ni argent pour atteindre le résultat obtenu.

Matile.

UNION AMICALE DES ECOLES ENFANTINES

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE DU 16 FÉVRIER 1946

C'est Mademoiselle Zingre qui, en sa qualité de vice-présidente, ouvre la séance et souhaite une très cordiale bienvenue à nos invités :

M. Jeannerat (membre du Comité de la S.P.R.). — Mme Porchet (présidente de l'Association des maîtresses enfantines vaudoises). — M. Chablocz (rédacteur de l'*Educateur*). — M. Meylan (membre de la S.P.V.). — M. Cambon (délégué de l'*Intersyndicale*). — Mlle Papouzopoulos (déléguée de l'*U.I.G.-Dames*). — M. Lagier (délégué de l'*U.I.G.-Messieurs*) ; et à nos membres honoraires : Mmes Bondallaz et Passello.

Après la lecture du procès-verbal de la séance administrative de 1945, notre présidente nous présente son rapport. C'est avec un vif plaisir que nous écoutons Mme Cullaz, qui, en quelques instants, retrace toute l'activité de notre association durant l'année 1945. Ce rapport nous montre une fois de plus combien la présidente a une tâche absorbante et combien nous devons lui être reconnaissante du travail qu'elle accomplit.

Mlle Zingre remercie vivement Mme Cullaz et l'on passe aux rapports de la trésorière et des vérificatrices des comptes qui sont acceptés avec remerciements.

Nos déléguées ont ensuite la parole :

Mlle Laplanche nous parle de l'activité du « Cartel romand d'hygiène sociale et morale », activité très restreinte en raison de la maladie, puis du décès de son animatrice, Mlle Gourd. Mme Soguel lit le rapport de Mlle Léger pour « Pro Familia ». Mlle Theiler nous donne des nouvelles assez brèves et quelque peu pessimistes de la C.I.A.

Mme Grangier, enfin, qui s'occupe de nos filleuls, fait un appel à de nouvelles bonnes volontés afin que cette œuvre puisse se poursuivre. Elle nous communique ensuite des messages de nos deux protégés.

Nous arrivons aux *propositions individuelles* :

Mme Soguel propose de nommer membres honoraires Mlles Audemars et Lafendel. Cette proposition reçoit un accueil unanime et Mlle Audemars remercie.

Mme Cullaz aimerait introduire une modification aux statuts, selon laquelle la vice-présidente succéderait automatiquement à la présidente, dès que celle-ci aurait terminé son mandat. Cette modification aurait pour but de préparer la future présidente à sa tâche. Cette proposition est acceptée, mais elle devra être formulée par écrit, et être mise aux voix lors d'une prochaine assemblée générale.

Mme Conne rappelle que notre collaboration à l'*Educateur* a été pour ainsi dire inexistante. Elle suggère que des groupes se forment :

1. Pour l'étude des travaux de fin de stage.
2. Pour la lecture d'œuvres pédagogiques et psychologiques intéressant l'éducation des petits, et dont on ferait paraître des comptes rendus.
3. Pour l'élaboration de travaux se rapportant à un centre d'intérêt. Elle aimerait également qu'on lui pose des questions dont les réponses seraient données sous forme d'articles.

Mme Culaz, poursuivant l'ordre du jour, remercie Mlle Zingre, et donne la parole aux délégués des associations invitées :

M. Chablot appuie chaleureusement l'appel de Mme Conne ; c'est pour l'enrichissement de tous qu'il demande notre collaboration effective.

M. Jeannerat nous apporte les vœux et les salutations du Comité central de la S.P.R. Il nous donne quelques détails sur le prochain congrès de Delémont, et nous invite à y venir nombreuses. Il fait un appel en faveur de nos collègues français qu'il faudra accueillir chez nous cet été.

Mme Porchet nous tient au courant de l'activité de son association. Elle aimerait que des échanges plus fréquents aient lieu entre nos deux associations.

M. Meylan constate que, d'un canton à l'autre, les préoccupations des instituteurs sont identiques.

Mlle Papouzopoulos et M. Lagier nous apportent les vœux des U.I.G.-Dames et Messieurs. M. Lagier nous demande d'assister plus nombreuses aux séances plénières.

M. Cambon nous renseigne d'une façon très précise sur l'activité intense et persévérente du Cartel intersyndical.

Mme Cullaz remercie les différents délégués de leurs aimables paroles, et, autour d'une tasse de thé, les conversations particulières s'engagent, contribuant à nous rapprocher les uns des autres et à faire plus ample connaissance.

M. C.

U. I. G. - DAMES ET U. A. E. E.

Nous rappelons l'audition de

Chansons enfantines

mercredi 3 avril, à 16 h. 45, au local de « Notre-Genève », Grand'Rue 23.

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Les membres du Corps enseignant sont invités le dimanche 31 mars, à 14 h. 30, à la Salle centrale, place de la Madeleine, pour entendre M. le Dr H. Müller, de Gland, sur ce sujet : « Les appréhensions d'un médecin au sujet de l'avenir de notre pays ».

L'alcoolisme est toujours une menace pour la Suisse. Les éducateurs resteront vigilants pour la sauvegarde de la jeunesse.

NEUCHATEL ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'assemblée des délégués de la S.P.N. aura lieu le *samedi 30 mars 1946*, à 14 h. 15, Grande salle de la Galerie, *Maison de la Paix*, avenue de la Gare, à *Neuchâtel*.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 10 mars 1945 ;
2. Appel des délégués ;
3. Rapports :
 - a) Comité central ;
 - b) Caissier ;
 - c) Vérificateurs des comptes ;
 - d) Exposition scolaire permanente ;
4. Discussion et approbation de ces rapports ;
5. Budgets de la S.P.N. et de l'Exposition scolaire ;
6. Fixation des cotisations de la S.P.N. et de la Caisse d'entr'aide ;
7. Nomination de deux vérificateurs de comptes et de deux suppléants présentés par la section du Val-de-Travers pour la S.P.N. et par la section de Neuchâtel pour l'Exposition scolaire ;
8. Divers.

Le présent avis tient lieu de convocation.

Comité central.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHATELOISE

Compte rendu financier pour l'année 1945

I. Caisse générale

II. Caisse d'entraide

a) Entrées

Cotisations : 415.— à 5.—	2075.—
Intérêts sur titres	534.10
Intérêts sur livrets d'épargne	128.45
Intérêts sur prêts	4.30
	<hr/>
	Total des entrées
	2741.85

b) Sorties

Allocation à 46 collègues mobilisés	1325.—
	150.—
Administration (Versement à Caisse gén.) . .	400.—
	<hr/>
Total des sorties	1875.—
Total des entrées	2741.85
Total des sorties	1875.—
	<hr/>
Augmentation de l'actif	866.85

P. S. — La souscription en faveur des instituteurs victimes de la guerre a produit Fr. 817. — versés au trésorier de la S. P. R.

S. E. ou O. :

William Porret, caissier S.P.N.

DEUX BONNES MESURES

L'enseignement de la gymnastique est devenu singulièrement exigeant avec ses changements de méthodes, à mon avis trop fréquents, et surtout depuis la création des examens d'aptitudes physiques. Les cours annuels de gymnastique, de skis, de natation, de patinage ne suffisent plus à qui veut se tenir à la hauteur des exigences du jour. Ils doivent être complétés par un entraînement régulier auquel tendent précisément nos groupements de maîtres de culture physique. Plus qu'autrefois, il faut dans les leçons payer de sa personne si l'on veut que jeux et exercices donnent leur plein rendement.

La dépense d'énergie, de vigueur, de souplesse qu'exige la leçon de gymnastique ne se concilie plus, ou bien rarement, avec l'âge lorsque le maître arrive au terme de sa carrière, et c'est pourquoi la Commission scolaire de Neuchâtel, en vertu d'une décision prise en 1943, dispense de l'enseignement de la gymnastique les instituteurs qui ont passé l'âge de 60 ans et de plus ceux que leur état de santé empêche de fournir l'effort exigé. Les leçons de ces titulaires sont données par un maître spécial.

Sage mesure qui méritait d'être relevée ici.

* * *

Signalons-en une seconde tout autant méritoire dont les membres du corps enseignant bénéficient depuis l'année dernière. Lors de la naissance d'un enfant, la commune verse au père un subside de Fr. 50.—

Jusqu'en 1945, les fonctionnaires communaux étaient seuls à jouir de cet avantage.

J.-Ed. M.

S. S. M. G.

Les membres de la S. S. M. G., section des dames, à Neuchâtel, sont avisés que les leçons de gymnastique du mercredi soir, interrompues par les cours de M. Dubois, ne reprendront que le trimestre prochain, sur convocations.

Andrée Schinz.

INFORMATIONS EXPOSITION PERMANENTE

de l'Instruction publique

L'exposition permanente de l'Instruction publique a rouvert ses portes au Bureau international d'éducation à Genève le 16 octobre dernier. Ses locaux ont été reconstruits et agrandis. Chaque pays exposant a tenu à embellir et à enrichir son stand. La réouverture de l'Exposition a coïncidé avec l'inauguration du stand français qui, bien qu'aménagé dans un laps de temps très court par les soins du Service de recherches et d'études pédagogiques du Ministère de l'éducation nationale, frappe par son élégance et sa valeur pédagogique.

Rappelons le but de l'Exposition permanente, instituée en 1938 par le B. I. E. Désirant offrir à ses membres l'occasion de présenter concrètement les manifestations de leur vie pédagogique et scolaire nationale, il les a invités à aménager un ou deux stands, composés de la façon suivante :

1. Une collection législative complète et tenue à jour des lois, décrets, ordonnances, circulaires, instructions concernant tous les degrés de l'enseignement.
2. Une collection, la plus complète possible, des programmes et horaires des diverses branches.
3. Une collection des principaux manuels scolaires.
4. Des albums de photographies des principaux bâtiments scolaires du pays et de photographies des activités scolaires (photographies d'excursions, de travaux de laboratoire, de jardins scolaires et terrains de jeux, de leçons dans les écoles de plein air, etc.).
5. Des spécimens de travaux caractéristiques d'élèves (travaux manuels, tissage, etc.).
6. Des graphiques permettant de se rendre compte du nombre d'écoles, de maîtres, d'élèves, etc., ainsi que des tableaux schématiques de l'organisation de l'instruction publique dans le pays.

B. I. E.

BIBLIOGRAPHIE

La famille Quist, par Jo van Ammers-Kuller.— Roman traduit par W. Gascard. Un fort volume in-16 jésus, broché fr. 7.50; relié fr. 10.90. Editions Victor Attinger, Neuchâtel.

Une famille de huit enfants: des filles qui se marient selon leur convenance ou la tradition, ou qui restent célibataires; des fils de caractères bien différents qui, en dépit des idées admises et des préjugés, veulent vivre leur vie; parmi ces huit, la belle figure du héros du roman, se détache auréolée. Puis il y a le père, ce modeste grand honnête homme, effacé devant la mère, femme intelligente, ambitieuse, sinon pour elle, du moins pour les siens, dont elle veut le bonheur malgré eux. Tout ce monde vit, agit, se meut dans un monde de ville hollandaise à une époque qui n'est plus la nôtre, mais dont les préoccupations ne sont pas si éloignées pour n'être pas comprises des gens de notre temps.

BILLET DE LA SEMAINE

Un homme, un vrai, c'est quelque chose de très beau et de très rare, du moins si l'on en croit les philosophes. Ainsi Diogène parcourant en plein midi, une lanterne allumée, les rues d'Athènes et affirmant en chercher vainement un. Ainsi Epictète mourant et s'écriant: « Montrez-moi un homme!... Mais je sais que vous n'en avez point à me montrer ». Il est pourtant à remarquer que dans le même temps se levait en Judée ce Christ dont on a pu dire: « Voici l'homme! »

Un homme, c'est un caractère, c'est-à-dire un être doué d'une force intérieure telle qu'il est capable de conformer sa vie et sa conduite au plan qu'il s'est tracé.

Faire de nos petits des hommes et des femmes de caractère, n'est-ce pas là, éducateurs mes frères, le premier but à rechercher ?

Ad. Lys.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'APPRÉCIATION DU TRAVAIL SCOLAIRE

L'expérience du gymnase de La Chaux-de-Fonds — suppression des notes chiffrées — que M. le directeur André Tissot a si clairement présentée aux lecteurs de l'« Educateur » (voir No 10) a suscité un vif intérêt dans nos milieux scolaires. Ainsi il existe en terre romande une école officielle où l'on a pu tenter une expérience importante, où l'on recherche le moyen de diminuer la malfaillance d'un système routinier. Que cet établissement soit une école secondaire supérieure, que ses directeurs aient trouvé des autorités pour soutenir leur initiative et pour s'opposer aux réclamations des parents, voilà un ensemble de circonstances qui doit nous réjouir et nous laisser quelque espoir de voir bientôt nos écoles adopter de plus justes moyens d'appréciation. L'expérience de La Chaux-de-Fonds a déjà produit des résultats éducatifs très nets devant lesquels aucun éducateur ne peut rester indifférent. Nous croyons savoir que certains directeurs d'établissements scolaires envisagent de modifier aussi les contrôles traditionnels. Mais il s'agit seulement d'écoles secondaires.

Est-ce à dire que l'emploi de notes chiffrées convient à l'école primaire ? Là, comme ailleurs, le système est préjudiciable à une saine éducation. Serait-ce possible d'obtenir de nos autorités qu'elles permettent aux maîtres qui leur en feront la demande, de tenter l'essai de la suppression des notes dans leur classe. En suivant les expériences qui pourraient ainsi se réaliser, on trouverait sans doute un moyen plus fructueux de renseigner la famille sur le travail scolaire de l'enfant.

Nous donnons aujourd'hui la parole à un de nos collègues qui se borne à proposer une diminution du nombre des branches à apprécier. Si cet allègement ne modifie en rien l'esprit qui préside aux contrôles traditionnels, il aurait au moins l'avantage de soulager l'école de ces multiples « travaux pour les notes » qui empoisonnent trop souvent l'atmosphère de nos classes.

A. C.

L'« Educateur » a soulevé le problème de l'appréciation du travail des écoliers et plusieurs articles fort intéressants ont critiqué le système des notes actuellement en vigueur.

Certes la question est complexe et ne comporte peut-être pas de solution entièrement satisfaisante. Il n'en reste pas moins que la situation présente n'est plus acceptable et je n'en veux pour preuve qu'un cas concret :

Il s'agit d'une classe de 41 élèves du degré supérieur. Le carnet scolaire des élèves comporte, pour chaque année, 4 colonnes : les deux premières destinées à l'inscription des notes des deux semestres scolaires, la 3^e aux résultats d'examen, la 4^e aux moyennes d'année.

L'activité de chaque élève est divisée en dix-sept branches dont chacune fait l'objet d'une note qui représente le résultat moyen obtenu durant un semestre. On admettra qu'il faut au moins trois résultats notés pour avoir le droit de tirer une moyenne et l'on aperçoit déjà l'arbi-

traire d'une semblable méthode d'appréciation. Il se trouve donc que le maître de la classe en cause doit, chaque semestre, trouver le temps de formuler, en chiffres, $41 \times 17 \times 3$, soit 2091 jugements sans appel, de travaux écrits ou d'interrogation. L'obligation de remplir les livrets scolaires va donc le harceler, le hanter dans son enseignement — et par voie de conséquence influencer cet enseignement d'une manière extrêmement fâcheuse (on pourrait revenir sur ce point). Car il ne faut pas vouloir éluder le problème : ou bien le maître veut tenter de donner à chaque note sa signification de moyenne — et l'on sait si les enfants et leurs parents y attachent de l'importance — et alors il perd un temps fou, ou il se contente d'approximations très relatives qui faussent le jugement des élèves et suscitent des complications avec les parents.

Ainsi donc, par quel bout qu'on le prenne, le système est mauvais et sans aucun intérêt pratique réel pour personne.

Je me bornerai aujourd'hui à suggérer une simplification qui n'a rien de bien nouveau mais pourrait, me semble-t-il, diminuer les inconvénients signalés plus haut. Il suffirait, non pas de remplacer les notes par des appréciations qui ne feraient que dire en beaucoup de lettres ce qu'on peut exprimer en peu de chiffres, mais de diminuer le nombre de ces notes.

Une solution qui me paraît acceptable donnerait la formule suivante :

1. Conduite.
2. Travail et application.
3. Français.
4. Calcul.
5. Education nationale (histoire — civisme — géographie).
6. Culture physique.
7. Dessin.
8. Aptitudes manuelles (modelage, travaux divers, couture, etc.).

Un tel tableau me paraît réunir tous les éléments nécessaires ou jugés tels pour apprécier l'élève soit en vue de la poursuite d'études intellectuelles, soit pour un apprentissage. On pourrait aisément appliquer à certaines notes des coefficients spéciaux s'il s'agit de trouver une moyenne justifiant l'entrée dans tel établissement secondaire ou professionnel.

R. M.

UN ESSAI FRANÇAIS : LA SIXIÈME NOUVELLE

Le Ministère de l'Education nationale en France cherche actuellement à transformer l'enseignement secondaire. Ce qu'il nomme « enseignement du second degré » enveloppe dans sa notion l'ancien enseignement secondaire et l'ancien enseignement primaire supérieur.

Dans la pensée des réformateurs, il doit grouper progressivement **tous** les adolescents, garçons et filles, de douze à dix-huit ans. Et c'est ici qu'est la nouveauté et l'intention profondément démocratique et sociale de la réforme.

Constatant que l'ancien système ne tenait pas compte de l'immense diversité des caractères et des tempéraments, il cherche à supprimer l'uniformité des formules qui laisse inexploitées des richesses humaines

de tout ordre, cela pour le plus grand dommage des individus et de la société.

Le second degré est donc équipé non seulement pour donner une instruction « supérieure », mais surtout pour solliciter toutes les ressources de l'être individuel. Les méthodes sont donc individualisées de façon que chaque enfant ait sa chance de devenir tout ce qu'il peut être. C'est pourquoi l'enseignement du second degré doit accueillir tous les enfants ou adolescents ; admettre les uns et rejeter les autres avant qu'ils aient atteint l'âge où se dessinent et se décident les destinées, c'est perpétuer les injustices d'autrefois et c'est nuire à la collectivité.

Et nos camarades français, avec une belle ardeur, se sont lancés dans la réalisation pratique de leur projet : ils ont créé les « nouvelles sixièmes » qui vont servir de banc d'essai. Voyons comment elles sont organisées.

A. D'abord — et très évidemment — un petit nombre d'élèves : vingt-cinq au maximum. Il s'agit là d'une condition pédagogique générale qui devient impérieuse dès qu'il s'agit de pratiquer des méthodes individualisées destinées à dégager le profil psychologique de chaque élève.

B. Petit nombre de maîtres aussi. L'observation des enfants doit être continue, elle exige des contacts fréquents qui ne seraient pas possibles avec un grand nombre de professeurs. Il y aura donc : 2 professeurs pour les lettres, 1 professeur pour les sciences et les maîtres chargés d'enseignements spéciaux pratiques ou artistiques.

C. D'une part, une place importante sera laissée aux enseignements de base, identiques pour tous, et qui forment la culture générale à laquelle chacun doit avoir accès. D'autre part, il est nécessaire d'organiser cette prospection des goûts et aptitudes individuels qui est un des objets de l'enseignement du second degré.

La journée scolaire sera donc divisée en deux parties : le matin seront donnés les enseignements généraux obligatoires (français, histoire, géographie, une langue vivante, mathématiques et sciences naturelles) répartis en cinq matinées de trois heures et demie chacune. Les après-midi seront consacrés aux activités pratiques et artistiques ainsi qu'à l'éducation physique et sportive. Mais l'après-midi sera surtout consacré à permettre aux professeurs d'entreprendre une étude systématique de chaque cas individuel.

D. En tout ceci, il n'a pas été question de latin. Le latin constituera une option comme les autres. Il faut bien admettre que le latin n'est pas une discipline de base à laquelle on peut plier tous les esprits. *La culture ne naît pas d'un enseignement privilégié, mais essentiellement d'une certaine manière de traiter les esprits, c'est-à-dire d'une certaine pédagogie.* Le « latin pour tous » formule excessive, qui risque d'être mortelle pour l'enseignement du français. Le latin doit être réservé aux esprits qui sont aptes à le recevoir. Cette option-latin est le seul moyen de travailler à la rénovation des études latines et plus généralement de classicisme. Ceux des élèves qui feront du latin en feront plus et en feront mieux que par le passé et ceux qui ne feront pas de latin

seront soumis à des disciplines aussi efficaces, aussi formatives que les disciplines classiques et mieux adaptées à l'esprit et aux exigences de la vie scolaire.

Il reste à fixer les caractères de la pédagogie qui sera pratiquée dans la sixième nouvelle.

La pédagogie d'où nous sortons a été une pédagogie trop analytique : enseignements spéciaux débités suivant un horaire détaillé, s'adressant à des facultés distinctes de l'enfant : une heure de calcul, puis une heure de gymnastique, puis une heure de sciences d'observation, et encore une heure de morale. Et le pauvre François ou la pauvre Françoise tiraillés en tous sens, vivent dispersés, inconnus d'eux-mêmes et inconnus de leurs maîtres, dont l'un juge des muscles, l'autre des dons d'observation, le troisième de l'aptitude mathématique. Sans doute chaque discipline a ses thèmes et sollicite telle faculté plutôt qu'une autre. Mais il ne faut jamais oublier qu'une leçon de mathématiques peut susciter et doit susciter en même temps un apprentissage du goût, de l'aptitude manuelle et toujours de la volonté et du caractère, cependant qu'elle développe les facultés abstraites.

C'est dire que les maîtres, puisque, malgré tout, ils sont plusieurs, doivent se concerter entre eux pour qu'effectivement soit *une* leur action sur l'enfant. Pratiquement, dans la sixième nouvelle, les professeurs se réuniront en conseil de classe, une fois par semaine, à la fois pour échanger leurs observations sur leurs élèves, et pour organiser entre eux leurs enseignements afin qu'ils soient convergents, le point de convergence étant précisément l'enfant dans son unité et sa richesse complexe.

Autre caractère de cette pédagogie des sixièmes nouvelles : elle doit être active. L'enfant dans sa classe doit être acteur beaucoup plus qu'auditeur ou spectateur. De là les travaux individuels, sortes d'*entreprises* auxquelles l'enfant est personnellement attaché et dans lesquelles il peut avoir l'impression de se risquer seul. De là aussi les travaux en équipe où chacun travaille en vue d'une œuvre collective.

L'ordre de la classe, sa « tenue » intérieure et extérieure devront être confiés aux enfants eux-mêmes. Ils composeront entre eux une petite société scolaire où chacun aura sa fonction et sa responsabilité — petite démocratie en miniature où l'élève de sixième commencera son apprentissage d'homme et où il découvrira la vie civique avec tout ce qu'elle réclame de sacrifices et de vertus actives.

Telle est, dans ses lignes générales, la pédagogie de la sixième nouvelle. On peut estimer qu'à la fin de la journée, l'activité de l'enfant aura été sollicitée de tant de manières, qu'il aura droit à la détente et aux loisirs. C'est pourquoi l'élève de sixième reviendra le soir à la maison *sans travaux écrits supplémentaires*. Ainsi disparaît la vieille « étude » d'autrefois. Ce n'est que plus tard, dans les classes suivantes, qu'il conviendra d'introduire progressivement le travail solitaire.

On voit que la nouvelle sixième porte en elle le germe d'une rénovation profonde. C'est pourquoi il nous a semblé intéressant de soumettre ces extraits aux lecteurs de l'*Educateur*.

G. Piguet.

Fiche de travail manuel

Cartonnage élémentaire

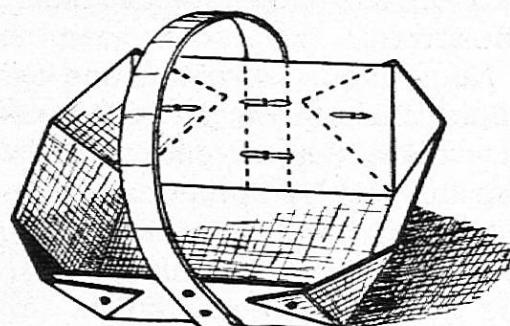
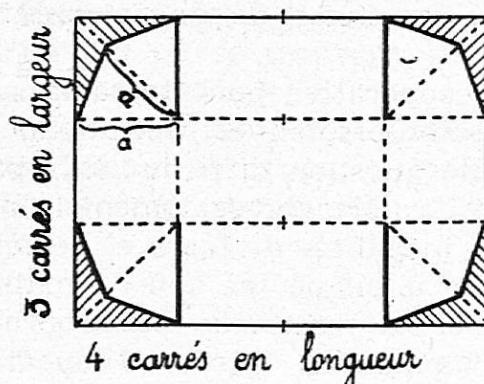
UN PANIER DE PAQUES

Fournitures : carton gris No 5 ou mi-carton de couleur, un rectangle de 16 cm. \times 12 cm., une bande de 22 cm. \times 15 mm. ; 8 attaches parisienne No 6/0.

Outils : ciseaux, poinçon ou canif.

Marche du travail :

1. Dessine sur ta feuille de carton un rectangle de 16 cm. \times 12 cm. (vérifie si tes 4 angles sont bien droits !) et découpe-le soigneusement aux ciseaux.
2. Trace légèrement au crayon les divisions portées sur le croquis ci-joint, soit 2 lignes en travers, 2 lignes en long et la diagonale de chacun des carrés des coins.
3. Sur ces diagonales, porte chaque fois le côté du carré d'angle (soit $a = 4$ cm.) et complète ton dessin en conséquence.
4. Avec tes ciseaux, coupe ton carton selon les lignes transversales pleines, soit 4 fois, et fais tomber les parties en hachures.



5. Avec ton poinçon ou la pointe de ton canif, entaille à *mi-carton* les 12 lignes pointillées, mais sans traverser !
6. Retourne ton travail et plie *en dedans* (soit contre l'intérieur) les différentes pièces de ton panier, c'est-à-dire les 2 longs côtés, les 2 petits côtés et les 4 coins (2 fois chacun).
7. Regarde... ton travail prend forme tout seul, chaque coin venant se glisser en partie *derrière* les longs côtés.
8. Une attache parisienne en bonne place, chaque fois (perce un petit trou au poinçon, auparavant) et voilà le corps de ton panier terminé.
9. Fixe l'anse (bande de même matière que le panier, 22 cm. \times 15 mm.) au moyen de 4 nouvelles attaches parisienne.

Un peu de laine de bois teintée dans le fond et ton petit panier, garni comme il se doit, trouvera tout naturellement sa place sur la table de Pâques !

RAMASSAGE DE BOIS MORT

En juillet dernier, le Département de l'Instruction publique, en collaboration avec l'Union des Instituteurs genevois, a organisé un camp de 4 1/2 jours pour ramasser du bois mort dans les forêts de la commune de Burtigny s. Rolle. Les 25 élèves qui y participèrent eurent la joie de se partager, au retour, les 6 tonnes de bois récolté.

Mais la valeur de ces camps réside surtout dans le fait qu'ils sont un incomparable moyen d'éducation ; à ce titre, ils sont supérieurs au camp de ski, aux excursions-camping et aux camps de vacances.

Le ramassage de bois mort n'est donc pas exclusivement une œuvre de prévoyance sociale ; un camp ainsi compris donne à nos enfants l'occasion de vivre au moins une fois dans une communauté de jeunesse.

Dans les forêts de Burtigny, nos garçons ont appris à tirer leurs ressources de la nature et à pratiquer le camping. Ils ont acquis de précieuses connaissances d'histoire naturelle et d'économie forestière. Les leçons du garde de triage les ont initiés aux mystères de la croissance et des maladies des arbres, à la vie du bûcheron (nous avons fait l'inventaire de sa hotte) et aux éléments d'économie forestière (cubage et destination des bois). Ils ont manié la hache, la serpe et la scie ; ils ont construit leur foyer, leur table et leur logement ; ils ont cuisiné en plein air.

Nous avons constitué une association coopérative pour le ramassage de bois. Des statuts ont été votés, des assemblées tenues. Cette association a réglé à notre entière satisfaction une question difficile : la répartition du bois. A l'unanimité, elle a décidé de partager également le bois ramassé en commun sans tenir compte des inégalités de force et de zèle ; elle a organisé les équipes de travail ; elle a blâmé les actes d'indiscipline et liquidé des conflits (maraude, dégâts matériels, malpropreté). Ces expériences ne sont-elles pas les meilleures leçons d'éducation civique ?

Par expérience encore, chacun a pris conscience de la solidarité qui nous unissait ; Senft, le plus fort de la bande, s'est blessé ; il offre ses services à la cuisine et ses copains se chargent de remplir ses sacs.

Le travail est incontestablement le meilleur éducateur ; nous avons pu nous en convaincre ; nous n'avons pas campé pour le plaisir du camping, mais pour accomplir un travail et rendre service. Tandis que le jeu peut être interrompu sans dommage quand cela nous plaît, le travail, lui, une fois commencé, nous plie à des exigences : il doit être poursuivi jusqu'au bout. Nos garçons l'ont compris ; ils ont mis beaucoup de cœur à l'ouvrage. Cette première leçon de vie méritait d'être donnée.

C'est surtout l'attitude du maître qui fait de ces camps une réussite pédagogique ; il agit en entraîneur : le premier au travail, compréhensif à toutes les petites misères quotidiennes des élèves, juge débonnaire de leurs faiblesses, il saisit au vol les occasions. Il tire les leçons de l'expérience : conséquences lointaines d'une négligence, bienveillance des habitants qui nous prêtent leurs outils, esprit de camaraderie mis à l'épreuve, infractions à la loi du franc-jeu et aux statuts de l'association.

C'est par des interventions de cette nature que se fortifie le sens social de nos futurs citoyens et qu'on obtient d'eux cette adhésion intime à l'ordre juridique, fondement de la démocratie. R. Uldry.

ORTHOGRAPHE

Remplace les point par ces ou ses :

Demande-toi toujours : ai-je à faire au sens possessif, ou ai-je à faire au sens démonstratif ?

1. J'aime ... mains et douces, ... mains de ma maman.
2. A la mort de Clovis, ... quatre fils devinrent rois ; l'un de ... princes, Clotaire Ier, finit par réunir dans ... mains les royaumes de ... frères. (Qui était Clovis ?)
3. Le Nil promène ... eaux dans ... plaines de l'Egypte qu'il féconde par ... débordements.
4. Bonaparte dit à ... soldats : « Du haut de ... pyramides, quarante siècles vous contemplent. » (A quelle occasion était-ce ?)
5. Le Danube, après avoir arrosé ... belles vallées du centre de l'Europe, verse ... eaux dans la mer Noire.
6. Attila vit ... troupes vaincues dans ... champs Catalauniques qui s'étendent entre Châlons et Troyes ; la Gaule, grâce à la vaillance de ... défenseurs, fut à jamais délivrée de ... terribles Huns. (Qui étaient les Huns, et où se trouvent les villes nommées ci-dessus ? Cherche-les sur la carte.)
7. Les six bourgeois de Calais allaient être exécutés, lorsque Philippine de Hainaut obtint par ... prières la grâce de ... pauvres gens. (Cherche des renseignements sur cette histoire des six bourgeois de Calais.)

Plus tôt ou plutôt ?

Que choisis-tu ?

1. Les places fortes que vous attaquiez furent ... prises que nos habits ne furent faits. (Racine au roi, d'après Mme de Sévigné.)
2. Je voudrais bien savoir, dit-elle, quelle loi
Lui en a pour toujours fait l'octroi.
A Jean, fils ou neveu de Pierre ou de Guillaume
... qu'à Paul, ... qu'à moi. (La Fontaine.)
3. Le brick n'eut pas ... sombré
Avec ses grands mâts et ses voiles,
Que tout le ciel fut éclairé. (A. Theuriet.)
4. Je voudrais aussi qu'on fût soigneux de lui choisir un conducteur qui eût la tête bien faite que bien pleine. (Montaigne.)
5. Ce matin-là, le soleil parut se lever ... que d'habitude.
6. L'imagination se lassera ... de concevoir que la nature de fournir. (Pascal.)
7. Les Grecs furent ... civilisés que les autres peuples d'Europe.
8. Que ce soit donc ... moi qui sois votre esclave. (Ch. Péguy.)
9. Hâitez-vous de revenir le ... que vous pourrez. (Id.)
10. Ils sont la fleur de l'épine noire qui fleurit cinq semaines ... (Id.)
11. N'aurait-il pas fallu ... mourir cent fois ?
12. C'est ... qu'il fallait y penser.

Donne un exemple avec parce que et un exemple avec par ce que.

Quel est le sens du mot ce ?

Cherche, dans les exemples suivants, si tu dois écrire parce que ou par ce que.

1. Il a été empoisonné ... il a mangé.
2. N'avez-vous pas été mécontenté ... vous avez reçu ?
3. Il est de mauvaise humeur ... il dit être frustré de sa part.
4. C'est mon frère qui arrive, on le reconnaît ... qu'il a un manteau clair.
5. C'est ... notre père nous a raconté que nous avons appris votre malheur.
6. Il a été empoisonné ... il a mangé des champignons vénéneux.
7. A en juger ... nous avons vu, l'Exposition nationale de Zurich fut une chose admirable.
8. Certaines accusations nous paraissent injustes ... elles ont d'absolu.
9. On l'a mal jugé ... il était un original.
10. Il a été atteint ... on appelle la maladie du sommeil.
11. Nous devons juger de la valeur de nos amis, non ... qu'ils disent, mais ... ils font.
12. Je dois me taire ... j'ai tort.
13. Notre civilisation s'est enrichie ... nos ancêtres nous ont transmis et par le travail de nos contemporains.

ARITHMÉTIQUE

C'est avec raison que M. Beauverd, dans l'*Educateur* du 2 mars, désapprouve que l'on appelle *amplification* l'opération qui consiste à multiplier par un même nombre les deux termes d'une fraction. Certes, le numérateur se trouve alors amplifié, le dénominateur aussi ; mais la fraction elle-même, résultat de la liaison organique de ces deux éléments, n'est pas amplifiée ; elle continue à représenter la même grandeur qu'auparavant.

On retrouve ici le principe de *conservation* que nous avons exposé dans l'*Educateur* du 8 décembre 1945. On peut dire, par exemple : Une fraction *conserve* sa valeur quand on multiplie ses deux termes par un même nombre.

C'est encore vrai quand on les divise par un diviseur commun.

L. Grosgurin.

LE MOIS D'AVRIL

Le mois d'avril est revenu :
j'ai vu fleurir le pêcher rose,
le vieux pêcher noir et chenu.

Devant le toit de tuiles roses,
un oiseau gris parfois se pose
sur le bout d'un rameau tenu
et chante son bonheur menu...

Le mois d'avril est revenu.

(Petites voix)

Mad. Ley.



meubles
HEIDER
SA. MAÎTRE ÉBÉNISTE
MAISON FONDÉE EN 1860
100% SUISSE
85 ANS D'EXPÉRIENCE
A LAUSANNE
BEL-AIR-MÉTROPOLE

11, Terreaux - Métropole

LAUSANNE

CHAMBRES A COUCHER
SALLES A MANGER

Qualité garantie
Prix avantageux
Choix énorme

**TOUT
LE MATÉRIEL
SCOLAIRE**

Librairie Coopérative

LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE

347

Livraison franco



PAPETERIE - LIBRAIRIE
LAUSANNE

284

Pour un garçon de 15 ans, devant suivre encore une année l'école secondaire, on

cherche pension

dans une famille de pasteur ou d'instituteur. Aiderait aux travaux de la maison. Faire offres détaillées à **Mme Müller**, Oberefeldstr. 17, Papiermühle près Berne.



PRÊTS DE LIVRES
pour enfants et adultes

215 Mme J.-L. DUFOUR
GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

Renseignements sans engagement ★ Envois postaux

5 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ SPV

*Etes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.



Presque une machine de poche

HERMES
Baby

ne pèse que 3 kg. 750

Prix Fr. 180.- + ICHA

L M Campiche S A 3, Rue Pépinet
LAUSANNE

312

Pianos occasions

Grand choix à l'état de neuf avec
garantie
205

E. KRAEGE
ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C. F. F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15



LA MAISON SPÉCIALISÉE
DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Bonnaud Et Cie S.A.
nouveautés
Lausanne

MONTRÉUX, 30 mars 1946

LXXXII^e année — N° 13

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9.

Bulletin: Ch. GREC, LA TOUR-DE-PEILZ, avenue des Mousquetaires 12.

Administration et abonnements:

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces: Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

4 NOUVEAUTÉS :

Jo van Ammers-Kuller. Eve et la pomme.

Un volume in-8 carré de 232 pages, broché 5.50

Nouvelle édition revue de la troisième partie du grand roman hollandais. Elle met en scène une exquise figure de jeune femme moderne dont la soif de liberté et d'indépendance risque de compromettre le bonheur.

Charles Gos. Tragédies alpestres.

Un volume in-8 de 304 pages, avec 34 hors-texte, couverture illustrée, relié 14.—, broché 11.—

Ce sont surtout les catastrophes qui se sont déroulées à l'époque héroïque de la conquête des Alpes dont l'auteur a tenté de reconstituer le récit. On y verra de quels exemples de dévouement et d'attachement sont capables ceux qui s'unissent dans un effort commun.

Pierre Chesseix. Contes, légendes et récits du pays broyard.

Un volume in-8 de 160 pages, illustré de bois, broché 4.—

Une promenade dans cette contrée en compagnie du plus agréable des guides qui, tout en vous instruisant sur les lieux que vous visitez, les fait parler et en tire de charmantes histoires.

Charles Thœne. Boussole et carte.

Un volume petit in-16 de 74 pages, relié demi-toile, sous couverture illustrée, avec 50 dessins en deux couleurs 3.20

Comment manier la boussole en liaison avec la carte et établir un croquis d'orientation. Il y a là pour les excursionnistes, les éclaireurs, les militaires, de captivants problèmes à résoudre sur le terrain.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE • GENÈVE • NEUCHATEL • VEVEY • MONTREUX • BERNE • BALE